



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de Bolquère (Pyrénées-Orientales)

N°saisine : 2025-015080

N°MRAe : 2025AO137

Montpellier, le 23 octobre 2025

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 18 juillet 2025, la commune de Bolquère (Pyrénées-Orientales) a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet d'élaboration de son plan local d'urbanisme au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 18 octobre 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.